

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC116

présenté par

M. Larive, Mme Taurine, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat,
M. Lachaud, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin et M. Ruffin

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les conférences régionales du sport comprendront un représentant de l'Agence régionale de santé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous reprenons dans cet amendement une proposition du CNOSF (comité national olympique et sportif français) qui vise à l'intégration d'un représentant de l'Agence régionale de santé (ARS) dans les conférences régionales du sport.

Nous proposons donc de modifier l'article R112-40 qui fixe la composition des conférences régionales du sport, en intégrant un représentant de l'ARS au collège des représentants de l'État. L'objectif est de renforcer les liens entre les acteurs de la santé et du sport au niveau institutionnel afin que le sport santé soit au coeur des politiques du sport.

C'est une urgence : 16 % des français ont un IMC au-dessus de 30 et sont donc en situation d'obésité, une augmentation de 3 % en seulement 2 ans selon le Baromètre national des pratiques sportives 2020 publié en février 2021 par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).